Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260312-2026_07-DE

BOBITAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOBITAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Nombre de conseillers : **En exercice : 15** **Présents : 13** **Pouvoirs : 2** **Votants : 15**	L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de mars, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de BOBITAL, se sont réunis sous la présidence de M. ACCOH Gaétan, Maire. M. ACCOH Gaétan, M. LEBRANCHU Michel, Mme TOURTELIER Pauline, M. GIRON Patrice, M. MOREL Alexandre, Mme LAVOUE Gwenaëlle, Mme LE BAIL Emeline, Mme ROUXEL Carole, Mme LE PIPE Gaëlle, Mme COLAS Aurore, Mme LEFEUVRE Morgane, M. LEPETIT Guillaume, Mme LEVAVASSEUR Séverine.
Excusés :	M. THEBAULT Mélan donne procuration à M. ACCOH Gaétan, M. FREMY Mickaël donne procuration à M. LEBRANCHU Michel
Absents :	
Secrétaire de séance :	M. LEBRANCHU Michel

Délibération 2026-07

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2026

M. le Maire expose au conseil municipal, celui-ci doit déterminer les taux d'imposition 2026. M. le Maire propose de ne pas les augmenter.

Taux 2026	
Foncier Bâti	42,99 %
Foncier Non Bâti	81,68 %
Taxe d'habitation	18,87 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

P.E.C. M. ACCOH Gaétan,
Le Maire,

P.E.C., M. LEBRANCHU Michel
Secrétaire de séance,

MAIRIE DE BOBITAL (Côtes d'Armor)